



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prolongation autorisation glyphosate et conséquences aux Antilles

Question écrite n° 13298

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la prolongation de l'autorisation d'utilisation de glyphosate pour une durée de 10 ans approuvée par la Commission européenne le jeudi 16 novembre 2023 et plus particulièrement sur les effets particuliers que cet herbicide a notamment aux Antilles, par son interaction avec le chlordécone. Des études datant de 2021 ont en effet démontré que l'utilisation du glyphosate sur ces territoires facilitait la diffusion du chlordécone dans des écosystèmes jusque là plus ou moins préservés en ce que le désherbage favorise l'érosion des sols et la libération du chlordécone jusque là contenu dans la terre. Il souhaite en conséquences savoir si des adaptations de l'usage du glyphosate sont prévues dans les territoires concernés pour les raisons évoquées supra.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13298

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire \(Ministre déléguée\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10608

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)